

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.

Ce bulletin ne peut guère que servir de guide aux débutants, et l'apiculteur saura bientôt qu'il a besoin de renseignements plus détaillés sur des questions que nous n'exposons ici que brièvement ou que le manque de place nous force à passer sous silence. Il désirera donc se procurer un manuel d'apiculture pratique plus complet, qui lui sera du reste indispensable dans son industrie. Les livres suivants, dont plusieurs sont des livres classiques sur le sujet, peuvent être consultés avec profit. Cette liste comprend plusieurs ouvrages émanant de grands apiculteurs français. Il ne faudra pas oublier en les lisant que nous nous trouvons placés dans des conditions climatiques entièrement différentes et que les enseignements de ces livres ne sont pas toujours applicables au Canada.

L'Abelle et la ruche, par Langstroth, traduit de l'anglais *Langstroth on the Honey Bee*, par Ch. Dadant. Prix 7 frs. 50 (\$1.50).

L'A. B. C. et X. Y. Z. de l'apiculteur 1910, par A. T. et E. R. Root. Traduction de "The A. B. C. & X. Y. Z. of Bee-culture. Encyclopédie, que tout apiculteur devrait avoir en sa possession.

Ma méthode d'apiculture, par P. Peter's.—Manuel pratique d'apiculture intensive. Prix 5 francs (\$1.00).

Conduite du rucher, par Bertrand. Prix 2 frs. 50 (50 cents).

Le rucher, par C. Arnould. Prix 4 frs. (80 cents).

Apiculture, par R. Hommel, (Histoire naturelle des abeilles et conduite pratique des ruches). Prix, broché, 5 frs. (\$1.00).

On peut se procurer ces livres chez un libraire quelconque, ou les faire venir directement de chez les éditeurs. *Ma méthode d'apiculture*, *La conduite du rucher*, *L'Abelle et la ruche*, sont édités par la Librairie agricole de la Maison rustique, 26 rue Jacob, Paris—*Le rucher et l'apiculture* sont édités par la maison J. B. Baillière et fils, 19 rue Hautefeuille, Paris.

Les journaux suivants traitent exclusivement de l'apiculture:

The Canadian Bee Journal, (anglais), publié tous les mois à Brantford, Ont.

The American Bee Journal, (anglais), publié toutes les semaines à Chicago,

Ill.

Bulletin de la Société Romande d'apiculture, publié tous les mois à Lausanne, Suisse.

Le Rucher belge, publié tous les mois à Liège, Belgique. S'adresser à M. Straeven, rue Burenvill, Liège.

Quand on soupçonne une maladie, on doit appeler l'inspecteur apicole le plus proche ou envoyer au service de l'entomologie un échantillon du rayon malade, d'environ 5 ou 6 pouces carrés, et qui contient les larves attaquées. Le service examinera cet échantillon et en fera rapport. L'échantillon ne doit pas contenir de miel. Il faut qu'il soit emballé dans une boîte solide, et clos en fer-blanc. Les échantillons et les lettres adressés à l'entomologiste du Dominion sont dispensés de timbres. Les lettres doivent être envoyées séparément et le nom de l'expéditeur doit être indiqué sur l'extérieur du paquet.

LOIS CONTRE LES MALADIES DES ABEILLES AU CANADA.

Les maladies des abeilles, et notamment la loque américaine et la loque européenne, ne pourraient guère être combattues, avec quelque chance de succès, sans l'aide d'une législation appropriée. Déjà la valeur pratique des lois dans une entreprise de ce genre avait été démontrée dans la lutte contre les maladies du rucher. Ainsi la plupart des pays où l'apiculture reçoit l'attention qu'elle mérite ont promulgué des mesures législatives pour empêcher l'introduction et la propagation des maladies du couvain, et permettre aux autorités de prendre les mesures de traitement nécessaires à l'égard des colonies infestées. Dans presque tous les cas des inspecteurs sont nommés pour mettre à exécution les dispositions de la loi.